



Vincent Bouic <vincent.bouic@evolutisdpc.fr>

Veille - QDM : En 2020, promis, l'agence nationale du DPC serre la vis

1 message

Adrien CHAPRON <adrien.chapron@csmf.org>

27 janvier 2020 à 11:16

À : "julie.mazet74@orange.fr" <julie.mazet74@orange.fr>, "julie.caron@evolutisdpc.fr" <julie.caron@evolutisdpc.fr>, BOUIC Vincent <vincent.bouic@evolutisdpc.fr>

En 2020, promis, l'agence nationale du DPC serre la vis

PAR

LOAN TRANTHIMY -

PUBLIÉ LE 27/01/2020

Étrillée en 2019 pour ses dysfonctionnements multiples, l'agence nationale du DPC (ANDPC) veut faire peau neuve. La directrice générale Michèle Lenoir-Salfati l'assure : un plus grand contrôle des organismes de DPC, une meilleure régulation des orientations prioritaires et un changement de logique économique sont au menu en 2020.

Si 2019 restera dans les annales de l'agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC) comme une annus horribilis, 2020 sera celle du renouveau et de la rigueur.

C'est le souhait le plus cher de Michèle Lenoir-Salfati, directrice générale de cet organisme chargé du pilotage du DPC et de son financement pour les libéraux et salariés des centres de santé, allègrement tourmenté par la Cour des comptes en juillet dernier.

À l'occasion de ses vœux, la patronne de l'ANDPC a défendu la volonté de l'agence d'améliorer son offre de formation aux médecins tout en temporisant les critiques les plus acerbes des « sages » de la rue Cambon. Dans leur référentiel, ces derniers tiraient tous azimuts : « *profonds dysfonctionnements* » dans le pilotage du dispositif, encadrement « *inopérant* » d'orientations dites « *prioritaires* » – censées guider les actions de DPC proposées par les organismes – au nombre dithyrambique (405 pour 2016-2018)... Pour la Cour, l'ANDPC n'est rien de moins qu'un « *guichet ouvert* » « *dans l'impossibilité d'évaluer la plus-value du DPC et de son apport à la qualité et à la sécurité des soins* ».

« *Les contrôles de la Cour ont été effectués sur la période 2012-2017, se défend Michèle Lenoir-Salfati face à cette charge. Depuis 2016, nous encadrons bien mieux les offres de DPC.* »

Trois actions sur quatre contrôlées

L'agence avance pour preuve le nombre important de contrôles des programmes proposés à publication sur le site de l'ANDPC en 2019 : 14 576 [sur près de 20 000, NDLR], dont 11 % rejetées.

Selon la DG, certains organismes de DPC ont aussi des difficultés à comprendre les règles d'une formation qui se doit d'être sérieuse : « *Un quizz n'est pas un audit pratique. Un temps d'échange d'une heure pendant une formation présentielle n'est pas un groupe d'analyse de pratiques* », explique Michèle Lenoir-Salfati.

L'agence a aussi renvoyé dans les cordes des programmes de formation pour défaut de qualité. « *En décembre, deux organismes ont été désenregistrés. Trois autres vont passer en commission en février. Notre volonté est de dire qu'il ne faut pas déposer n'importe quoi!* » a grondé la DG.

L'ANDPC affirme enfin avoir entendu la critique de la Cour qui lui suggérait de passer des marchés de prestations de DPC par appels d'offres afin de resserrer la sélection des actions. Entre 2014 et 2019, l'agence avait tenté cette approche à... deux reprises. Vitesse supérieure enclenchée en 2020, avec trois appels d'offres sur trois ans sur les repérages précoces des troubles cognitifs pour les médecins généralistes, des troubles du spectre de l'autisme pour les généralistes et les pédiatres et la juste prescription des antibiotiques pour tous les prescripteurs. « *À travers cette démarche, on sort du guichet d'enregistrement et on devient prescripteur de formation. C'est une nouvelle façon de réguler* », s'est félicitée Michèle Lenoir-Salfati.